

VŒU RELATIF AU TRAITÉ DE LIBRE-ÉCHANGE UE-MEXIQUE *Présenté par Mme Sandrine HILY au nom du groupe des Forces de Progrès.*

Depuis juin 2015, le Conseil départemental de la Côte-d'Or a transmis aux deux gouvernements français successifs des vœux concernant les traités de libre-échange : TAFTA, CETA, JEFTA, Mercosur, Singapour et Vietnam. Cette fois nous souhaitons alerter le gouvernement français sur les dangers d'un nouvel accord de libre-échange, conclu le 28 avril 2020, en pleine période de confinement pour cause de COVID-19, en France, entre l'Union Européenne et le Mexique.

Que nous a enseigné cette crise sanitaire du COVID-19 ? Qu'il nous faut une souveraineté alimentaire et privilégier l'agriculture locale de qualité et respectueuse de l'environnement. Ce traité va à l'encontre de ces choix et est une preuve que l'Europe ne se dirige pas vers le Monde d'après, mais vers les erreurs d'avant. « Déléguer notre alimentation (...) à d'autres est une folie » a dit le Président de la République Emmanuel Macron. Alors ces traités de libres-échanges ne peuvent donc pas être cautionnés par le gouvernement français.

En ce qui concerne le Mexique, rappelons :

- que 20 000 tonnes de bœuf mexicain pourront entrer en Europe avec des droits de douane réduits sur cinq ans, sous forme de viandes et d'abats qui ne présentent pas de garanties suffisantes sur le plan sanitaire.
- que d'autres produits agricoles dont la qualité ne pourra pas être garantie entreront encore plus librement qu'avant en France : le poulet, les œufs, le porc, les bananes, le miel, ou encore le sucre et l'éthanol.

En outre, comment justifier d'importer de la viande venant de plusieurs milliers de km, avec obligation de congélation ? C'est triplement contraire au plus élémentaire des bons sens

- c'est inutile puisque l'EUROPE est largement autosuffisante en viande bovine
- cela entraîne un gaspillage énergétique en totale contradiction avec les actions indispensables à mettre en œuvre, pour lutter contre le réchauffement climatique, que plus personne ne songe à nier
- continuer de telles pratiques de transport de marchandises d'un bout à l'autre de la planète ne peut que contribuer à favoriser le développement des pandémies comme celle que nous traversons

Le Conseil départemental de la Côte-d'Or, réuni en session plénière extraordinaire sur la situation de la Pandémie COVID-19, le 15 juin 2020, demande au gouvernement français :

- **la totale transparence sur ce traité de libre-échange UE-Mexique.**
- **de considérer les conséquences de ce traité pour les consommateurs, les agriculteurs de la Côte-d'Or et de France.**
- **de renégocier le contenu de ce traité de façon à avoir des garanties sanitaires pour la protection de la santé des consommateurs.**

<p>Christophe AVENA</p> 	<p>Michel BACHELARD</p> 	<p>Monel BARD</p> 
<p>Hamid EL HASSOUNI</p> 	<p>Dénia HAZHAZ</p> 	<p>Sandrine HILY</p> 
<p>Nathalie KOENDERS</p> 	<p>Christophe LUCAND</p> 	<p>Céline MAGLICA</p> 
<p>Béatrice MOINGEON</p> 	<p>Massar N'DIAYE</p> 	<p>Pierre POILLOT</p> 
<p>Colette POPARD</p> 	<p>Christine RENAUDIN-JACQUES</p> 	<p>Paul ROBINAT</p> 
<p>Jeannine TISSERANDOT</p> 	<p>Céline TONOT</p> 	